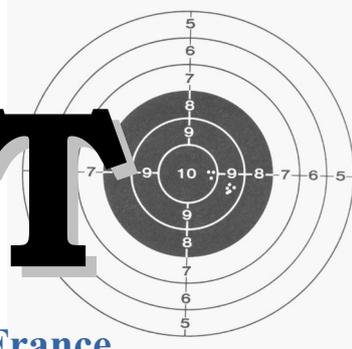




**FINANCES
SIFAP**
Hauts-de-France

IMPACT



Journal des Sections Douanes des Hauts de France

Sections CFDT d'Amiens, de Dunkerque et de Lille/DNRFP

N°240

22/12/23

Le Quotidien ça se change !!!

COMPTE-RENDU

du CSA de la DI des Hauts-de-France du 19 décembre 2023

Ce mardi 19 décembre 2023, un CSA (Comité Social d'Administration) s'est tenu au siège de la Direction Interrégionale des Hauts-de-France. Présidé par le Directeur Interrégional (DI), il était consacré à la validation de la convention ARTT du BC de Dunkerque Ferry (enfin !) et à un point d'information sur la préparation des JO 2024. La CFDT-CFTC en a également profité pour poser des questions diverses.

*** CONVENTION ARTT du BC de DUNKERQUE FERRY :**

Après un long processus de concertation conclu par un vote majoritaire des collègues de ce bureau, le DI, comme le prévoit la réglementation, a présentée aux votes des élu(e)s au CSA local la nouvelle convention ARTT.

Le régime horaire de 36h ne change pas. Par ailleurs, les collègues ont choisi une cote de service « réduite aux choix » .

Après débat et avis positif de toutes les OS, une modification d'un article a été réalisée afin de préciser que les autorisations d'absence exceptionnelle (AEA) ne sont pas soumises à justificatifs contrairement aux autorisations d'absences (AA) .

L'ensemble des organisations syndicales ont voté « POUR » l'adoption de cette nouvelle convention ARTT. Elle entrera donc en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Pour des raisons pratiques, la nouvelle cote de service sera mise en place au 1^{er} février 2024.

La CFDT-CFTC a demandé une mise à jour de l'ensemble des conventions ARTT des services de la DI. Nous attendons surtout avec impatience la convention ARTT de Calais BC.

Le président nous indique que celle-ci devrait être soumise aux agents en 2024. Le DI reconnaît que le travail était plus facile sur Dunkerque au vu des effectifs moins importants que sur Calais.

Les discussions vont donc continuer avec les collègues de Calais pour voir s'ils veulent changer de rythme de travail et de cote de service. Si les agents souhaitent garder le même régime de travail, la convention ARTT pourrait être modifiée courant 2024.

En revanche, s'ils veulent également changer de régime hebdomadaire, pour des questions informatiques, il faudrait attendre le 1^{er} janvier 2025 pour la mise en place de la nouvelle convention.

*** POINT D'INFORMATION SUR LES JO 2024 :**

La CFDT-CFTC a une nouvelle fois demandé plus de visibilité sur les contraintes imposées aux agents et le montant de la prime alloué en contrepartie des efforts consentis.

Suite à la circulaire interministérielle du 22 novembre 2023, une prime interministérielle a été actée. Trois niveaux de montant sont décidés : 500€, 1000€ et 1500€. Néanmoins, à l'heure actuelle, rien n'est encore tout à fait stabilisée (surtout pour l'allocation des 1500€ !). Seuls les services mobilisés, c'est-à-dire en surveillance, les unités qui seront à 80 % ou 100 % lors de la période des JO devraient bénéficier de cette prime.

Celle-ci sera calculée et donnée par service et non individuellement.

Le DI, nous indique également que les unités de surveillance de Picardie seront mobilisées à 80 % afin de pouvoir percevoir la prime.

Suite à la question de la CFDT-CFTC, le DI va se renseigner auprès de la DG afin de savoir si les stagiaires ACP2 bénéficieront également de cette prime ? Il nous précise qu'il compte sur eux pour nous renforcer pendant la période des JO mais que néanmoins ils pourront prendre 20 jours de congés d'été.

Le DI a tenu à rappeler que :

- 20 % des collègues pourront prendre des congés pendant la période des JOP (du 26/07/24 au 11/08/24).
- dans les 80 % du taux de présence sont compris l'encadrement, les collègues en formation ou en autorisations spéciales d'absence.
- 4 jours avant et après ces JO, le taux de présence sera de 60 %.
- pour une bonne organisation de cet évènement majeur, il demande aux collègues de faire remonter le plus rapidement leurs difficultés (garde d'enfant, réservation, spectateur au JO, etc.) ainsi que leurs disponibilités auprès de leur chef de service pendant cette période.

La CFDT-CFTC souligne qu'IDS n'est malheureusement pas reprise dans la liste des bénéficiaires de la prime car non mobilisé mais qu'elle subira néanmoins une forte augmentation des demandes d'informations pendant cette période.

À la lecture du compte-rendu de visite de la formation spécialisée et à sa propre visite à IDS, le DI espère améliorer l'efficacité de ce service vitrine de la Douane (résoudre les litiges avec la Poste, ou les questions PAF immigration, trouver rapidement un chef de service, installation d'un déroutage automatique pour les questions non douanières ou financières).

Par ailleurs, la CFDT-CFTC a demandé que l'audit réalisé sur site actuellement par une société privée soit divulgué en toute transparence aux collègues d'IDS et aux élus du personnel.

Le DI va se renseigner auprès de la DG pour prendre en compte ce surcroît d'activités via des renforts ou une augmentation d'effectifs.

De nombreux arbitrages sont encore en cours (affectation des renforts, sorties de stage B (253 OPCO et 79 SU) en mars 2024 puis ACP2 en juillet...).



* **QUESTIONS et INFOS DIVERSES :**

- La CFDT-CFTC a demandé si la **sûreté Transmanche à Lille** sera encore aux mains des douaniers lors des JO d'été. Le DI et DR de Lille sont rassurants pour 2024 en expliquant qu'il faut beaucoup plus de 6 mois pour faire basculer au privé cette mission sûreté. Le DR de Lille ex DR de Paris a vécu l'expérience pour la Gare du Nord (sic). Si transfert, une information officielle sera transmis aux collègues et aux élus du CSA local.
- Suite à nos questions concernant le parc automobile, le PLI nous informe que les services percevront début 2024 une vingtaine **véhicules** notamment des SKODA Octavia et des PEUGEOT 208. Les cartes grises ont déjà été reçues par le PLI .
La CFDT-CFTC a réitéré sa demande de **bornes électriques** supplémentaires (payantes ou pas) accessibles pour les véhicules personnels des collègues. L'étude est en cours.
- L'administration va se renseigner sur les conventions France-GB concernant la prise en charge des accidents de travail ou de maladie lors des séjours/contrôles des collègues douaniers en GB (Lille Ferro, Calais Tunnel etc..). La carte d'**assurance maladie européenne** est-elle encore valide en GB ?



- L'extension du site des services d'**ARRAS** est en cours d'arbitrage au niveau central. Le décret ayant été signé, le bureau et la brigade d'Arras seront transférés à la direction de Lille le 1er janvier 2024. L'administration reconnaît qu'il pourrait y avoir quelques jours de décalage pour le basculement informatique notamment pour la partie "Opérations Commerciales"
La CFDT-CFTC a réitéré sa demande concernant le transfert des marchandises saisies pour le bureau. Actuellement, l'enlèvement et la destruction de ces marchandises sont opérés par le service CGMS de Dunkerque, personnels SU et donc armés. Avec le rattachement de la résidence d'Arras, quid de ces marchandises ? Le DR de Lille nous informe qu'une visite du chef du POC est prévue en janvier 2024 pour étudier la question. Pour nous, il en va de la sécurité des agents !
Côté SU, les moniteurs TPCI de la division de Boulogne continueront à assurer ces formations aux agents d'Arras avec une clause de révocation à six mois.
- **Moniteurs de Tir Dunkerque** : la question de la possibilité qu'ils bénéficient d'un repas à taux plein lors des séances de tir avait été posée lors du CSA du 11 décembre dernier.
La décision sera prise très prochainement par la directrice régionale à Dunkerque.

- La CFDT-CFTC demande un renforcement des effectifs de la **CCE Lilloise** suite à l'arrivée dans la DR de Lille du bureau d'Arras. Le bassin arrageois étant très dynamique économiquement.
- Suite aux demandes répétées de la CFDT-CFTC lors différentes instances de dialogue social, le DI a confirmé qu'il nous présentera bien un **bilan sur le BREXIT** dans les Hauts-de-France en 2024. Pour plus de transparence au niveau des LDG (Lignes Directrices de Gestion), la CFDT-CFTC a réclamé également un **bilan sur les promotions** au sein de l'interrégion.
- La CFDT-CFTC s'étonne qu'un **établissement scolaire Malo (59)** puisse être considéré comme un restaurant administratif par l'Administration centrale, ce qui lui permet d'économiser sur le dos des collègues locaux quelques **tickets resto**. Nos élus CFDT Finances au CDAS59 (et CNAS si besoin) vont faire expertiser cette « anomalie » !
- La direction nous confirme bien l'arrivée de la 1^{ère} « **camionnettas** » à l'été 2024 sur le site de Dunkerque (l'arrivée de la 2ème, prévue pour voyager sur toute la DI est beaucoup moins sûre). D'après une visite administrative sur le site belge de Zeebrugge, la capacité de ce scanner mobile est bon sur un véhicule léger et sur les cloisons d'un conteneur mais très faible sur des marchandises au milieu d'un conteneur !
- La cheffe du PLI nous a informé que les locaux définitifs de **BEAUVAIS BSI** seraient mis à disposition pour le mois de mai 2024.

Vos représentant(e)s CFDT-CFTC au CSA de la des DI Hauts-de-France.

